La Métabetchouane
125 $ par perche

Une rivière tout en rapides, un décor à couper le souffle et des poissons plus gros qu'ailleurs, tout près de Desbiens.

- Pêche à gué dans 3 fosses très réputées : le Trou de la Fée, le Remous des Simard et le Cran Serré.
- Au moins 366 perches du 1er août au 30 septembre, à raison de 2 ou 3 perches/groupe au Trou de la Fée et au Remous des Simard, 2 perches/groupe au Cran Serré.
- **Le Trou de la Fée et le Cran Serré sont déconseillés aux personnes souffrant de problèmes cardio-respiratoires ou musculo-squelettiques.**

Métabetchouane	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020[2]	2021	2022	2023	2024	2025
Pêcheurs			77	129	204	141	129	174	201	273	345	322		337	416	243	358	367
Captures			37	114	156	60	111	76	117	235	164	123		122	163	63	149	123
Capture/pêcheur			0,48	0,88	0,76	0,43	0,86	0,44	0,58	0,86	0,48	0,38		0,36	0,39	0,26	0,42	**0,34**
Taux de succès (%)			39	51	53	33	55	35	45	55	34	32		30	34	26	35	**29**
Récolte[1]			20	89	0	0	35	38	64	194	139	68		77	90	0	87	58
Poids moyen (kg)			2,1	1,9			1,7	2,1	2,1	2,0	2,3	2,3		2,5	2,3		2,2	2,1

[1]Limite de prise : 2 ouananiches en 2008-2011, 2017, 2022, 2024 et 2025, sauf dans la Métabetchouane (1 à compter de 2019); remise à l'eau de toutes les captures décrétée en cours de saison en 2012-2013 et 2023; réduite à 1 ouananiche en cours de saison en 2014-2016; 3 ouananiches en 2018-2021, sauf dans la Métabetchouane (1 à compter de 2019).
[2]Pêche annulée dans la haute Ashuapmushuan et la Métabetchouane en 2020 en raison de la pandémie de la COVID-19.

PÊCHE À LA OUANANICHE À LA MOUCHE

DANS LA RIVIÈRE MÉTABETCHOUANE – REMOUS DES SIMARD

RAPPEL IMPORTANT – Les groupes de 3 pêcheurs doivent absolument disposer d'un VUS, d'une camionnette ou d'un camion pleine grandeur pour se rendre à l'entrée du sentier menant au Remous des Simard.

ACCUEIL – À l'entrée du Parc le Trou de la Fée (barrière bleue) à 6 h 45. Soyez à l'heure svp, car nous accueillons un autre groupe de pêcheurs à 7 h 30.

POUR VOUS RENDRE SUR PLACE – Suite à un important glissement de terrain survenu sur la 7e Avenue à Desbiens en juillet 2025, vous devez emprunter une voie de contournement, soit la « Route Saint-André ». Celle-ci débouche sur la route régionale 169 à la sortie de Métabetchouan si vous arrivez d'Alma ou à l'entrée de Métabetchouan si vous arrivez de Roberval.

Une fois engagé sur la Route Saint-André, suivez la signalisation indiquant « Parc le Trou de la Fée » jusqu'à l'entrée du Parc (barrière bleue) et stationnez-vous à cet endroit; un employé de la CLAP vous y attendra en VTT côte-à-côte 3 places et il vous accompagnera jusqu'au Remous des Simard.

MODALITÉS DE PÊCHE – Pêche à la ouananiche seulement, la pêche aux autres espèces est interdite. La pêche se pratique au moyen d'une seule mouche à la fois, non lestée, non appâtée et garnie d'au plus trois hameçons (hameçon à saumon double et mouche tube). **Les streamers tandems sont interdits**, sauf pour la pêche à la traîne dans la haute Ashuapmushuan. La pêche se déroule à gué avec des cuissardes ou des « waders ».

RAFTING – La Métabetchouane fait l'objet de descentes en rafting depuis 1995, les adeptes de cette activité déboursent 90 $ pour une descente d'à peine 2h30 et les radeaux pneumatiques n'y font que passer. Les pêcheurs doivent donc faire preuve de respect et savoir-vivre envers les guides et la clientèle de H2O Rafting.

PÊCHE ANNULÉE – La pêche se pratique sur la rive opposée de la rivière, qui peut s'avérer inaccessible à eau haute. Notre employé évaluera la situation et décidera s'il vaut mieux annuler la pêche pour votre propre sécurité et la sienne, dans lequel cas vos réservations vous seront remboursées intégralement.

CAPTURES, LIMITE DE PRISE ET REMISES À L'EAU – Le nombre maximal de captures autorisé est de 2 ouananiches par pêcheur dont 1 remise à l'eau obligatoire. La *limite de prise* (captures conservées) est de 1 ouananiche par pêcheur et toute pêche doit cesser dès que vous conservez 1 ouananiche.

FAIBLES MONTAISONS – Advenant de trop faibles montaisons en rivière, le nombre maximal de captures autorisé et la limite de prise peuvent être réduits en cours de saison, quitte à obliger la remise à l'eau de toutes les captures au besoin, sans préavis ni remboursement.

ENCADREMENT – Vous serez encadrés par nos assistants à la protection de la faune qui oeuvrent déjà sur la rivière pour la protéger. Leur tâche principale consiste à patrouiller la rivière pour prévenir le braconnage et non à vous guider ou vous accompagner du matin au soir. Mais ils vous accueilleront avec plaisir sur « leur » rivière et vous y dirigeront; ils vous conseilleront et vous accommoderont du mieux qu'ils le peuvent; ils veilleront à votre sécurité et recueilleront vos impressions et

commentaires. Bref, ils fraterniseront avec vous et feront tout en leur possible pour que votre journée de pêche se déroule dans les meilleures conditions.

À VOTRE ARRIVÉE – Notre employé vérifiera votre identité et celle de votre partenaire; il vous remettra vos *autorisations de pêcher*; il vous accompagnera jusqu'au Remous des Simard en VTT; il vous traversera de l'autre côté de la rivière en chaland en aluminium motorisé; il vous remettra un radio-émetteur. Nous fournissons les vestes de flottaison.

DÎNER – Le dîner se prend obligatoirement sur la rivière.

SORTIE DE LA RIVIÈRE – Vous serez les deuxièmes à quitter la rivière en fin de journée, puisque vous étiez les deuxièmes à y entrer. Notre employé fixera l'heure de votre sortie en fonction de l'heure du coucher du soleil et de la sortie des autres groupes de pêcheurs. Si vous désirez quitter la rivière plus tôt que prévu ou en cas d'urgence, contactez notre employé sur son radio-émetteur.

ENREGISTREMENT DES RÉSULTATS DE PÊCHE ET DES PRISES – L'enregistrement de vos résultats de pêche et des ouananiches conservées auprès de notre employé est obligatoire, **même si vous n'avez rien capturé.** Cet enregistrement s'effectuera durant la journée ou à votre sortie de la rivière.

DÉCHETS – Rapportez tous vos déchets svp, **incluant vos sacs d'excréments.**

ÉQUIPEMENT FOURNI SUR PLACE – VTT, chaland en aluminium motorisé, vestes de flottaison, puise, glacière et « ice packs », abri, table de pique-nique, toilette portative et sacs, radio-émetteur. Nos employés disposent d'une balise SPOT en cas d'urgence.

QUOI APPORTER – *Permis de pêche sportive* du Québec, équipement de pêche, cuissardes ou « waders », habit de pluie, havresac, lunch, sacs à déchets, papier toilette, glacière pour rapporter vos prises (dans votre véhicule).

MÉDICAMENTS – Si vous portez sur vous des médicaments importants (nitroglycérine ou inhalateurs pour l'asthme par exemple), veuillez en informer notre employé et votre partenaire à votre arrivée sur les lieux.

MOUCHES ET SOIES – Les mouches montées sur des hameçons #1, 2, 4 et 6 à longue hampe (3X à 6X) font habituellement l'affaire : streamers en poils ou en plumes, wooly buggers, muddler minnows, mudlapins et «bombers» à saumon. En désespoir de cause, de petites mouches à saumon foncées peuvent faire la différence. Apportez une soie flottante, une soie flottante à bout calant ou une soie calante et/ou des avançons calants.

Remous des Simard





